



Besoin d'aide c'est urgent

Par **micHEL7500**, le 11/04/2011 à 14:36

Bonsoir , Voila ma question , une femme française a jouer des sentiment de mon copain algérien qui et a l'étranger son seul bute étais de faire avec lui un bébé , il se son marié en Algérie et fait toute les démarche Ccam et quand elle étais repartis en France elle étais enceinte et na pas envoyer le dossier a Nantes Voila Déjà 8 mois de grossesse , mon copain veux reconnaître l'enfant depuis l'algérie et sollicité un visa pour aller voir son enfant quel son s'il vous plais les démarches a faire dans se cas la Bonne journée a vous tous

Par **Domil**, le 11/04/2011 à 14:47

Il faut qu'il aille au service d'état-civil du Consulat pour la reconnaissance de l'enfant. Une fois que ça sera fait, et transcrit sur l'état-civil de l'enfant, il devra demander une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (pour prouver que c'est son enfant) puis demander un visa

Par **micHEL7500**, le 11/04/2011 à 22:33

Merci maître et quel son les papier a faire ????